

AR

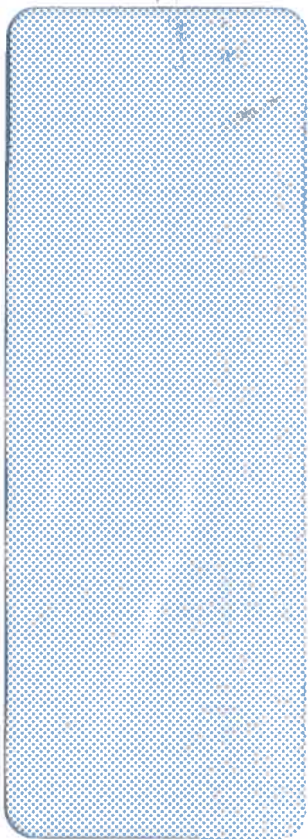
Service public de Wallonie

Département des Permis et Autorisations  
Avenue Reine Astrid 39  
B-5000 NAMUR

ONTVANGEN OP  
09 MEI 2022

RP

AR



Wallonie  
environnement  
SPW

**R**  
RP  
AS  
010541288500452621 220 335 091 947  
RECOMMANDÉ | AANGEBODENE ZENDING | EINSCHREIBESPICUNG



**Storm SRL**  
Borsbeeksebrug 22  
2600 ANTWERPEN

*Nos références : 10006695/SMA.ero (à rappeler dans toute correspondance)*

**RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Objet :** Votre demande de permis unique  
**Désignation des communes - Courrier demandeur**

Résumé de la demande :	
<b>de</b>	- Storm SRL Borsbeeksebrug 22 à 2600 ANTWERPEN
<b>pour le projet</b>	- Implanter et exploiter un parc de 4 éoliennes sur le territoire de la commune de Gembloux - dont le n° de dossier est <b>10006695</b> - de classe 1
<b>pour l'établissement</b>	- STORM - Parc éolien de Gembloux Territoire de la commune de Gembloux à 5030 GEMBLOUX - dont le n° public est <b>10105126</b>

www.wallonie.be  
N° vert : 1718 (informations générales)

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à votre courrier daté du 8 avril 2022, nous vous informons qu'en application des dispositions de l'article D29-4 du Code de l'Environnement, nous désignons les communes de Chastre, Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre, Sombreffe et Walhain comme étant susceptibles d'être affectées par votre projet.

Une réunion de consultation préalable est à organiser sur le territoire de Gembloux et un avis indiquant la tenue de cette réunion doit être affiché dans toutes les communes désignées (Art. D29-5).

Nous vous conseillons de prendre contact au plus tôt avec le Département de la Nature et des Forêts (Direction de Namur - Avenue Reine Astrid 39 à 5000 Namur-, afin de définir au mieux le volet de l'étude d'incidences relatif à l'impact de votre projet sur l'avifaune et les chiroptères

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
Marc TOURNAY  
Fonctionnaire délégué

  
Giuseppe MONACHINO  
Fonctionnaire technique



---

#### CONTACT

**Permis d'environnement**  
Département des Permis et  
Autorisations  
DPA Namur-Luxembourg  
Avenue Reine Astrid 39  
5000 NAMUR

**Permis d'urbanisme**  
Département de l'Aménagement  
du Territoire et de l'Urbanisme  
Urbanisme Namur  
Place Léopold 3  
5000 NAMUR

---

#### VOS GESTIONNAIRES

**Permis d'environnement**  
Contact technique :  
Sigrid MARSEAUT  
sigrid.marseaut@spw.wallonie.be  
Contact administratif :  
Edyta ROMANCZUK  
edyta.romanczuk@spw.wallonie.be  
(+32) 081/715363  
**Permis d'urbanisme**

---

#### VOTRE DEMANDE

**RÉFÉRENCES**  
Permis d'environnement :  
10006695

---

#### VOS ANNEXES

Néant

---

#### CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : [www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).